

| INTRODUCTION | 3 |
|---|----|
| PORTRAIT DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ET DE LA CCQ | 4 |
| MANDAT DE LA CCQ | 4 |
| ENGAGEMENTS DE LA CCQ AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES | 5 |
| ENGAGEMENTS AUPRÈS DE SES EMPLOYÉS ET DE SA CLIENTÈLE | 5 |
| DÉVELOPPEMENT DURABLE | 6 |
| DÉTERMINATION DES OBSTACLES PRIORISÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2022-2024 | 7 |
| EMBAUCHE, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL DE LA CCQ | 8 |
| ACCUEIL ET INTÉGRATION DU PERSONNEL DE LA CCQ AYANT UN HANDICAP | 10 |
| ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS DE LA CCQ | 12 |
| ACCESSIBILITÉ AUX PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE | 13 |
| ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION | 19 |
| GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION | 20 |
| COORDONNATRICE DE SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES | 21 |
| ANNEXE : BILAN 2022 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2024 | 22 |



INTRODUCTION

Depuis plus de 14 ans, la Commission de la construction du Québec (CCQ) s'investit dans l'intégration des personnes handicapées en réduisant les obstacles vécus tout au long de leur carrière. D'ailleurs, ses efforts ont été reconnus par l'Office québécois des personnes handicapées, dont le jury du prix « À part entière 2016 » l'a nommée finaliste dans la catégorie « Ministères et leurs réseaux, organismes publics et parapublics ». Cette reconnaissance a permis de valoriser le travail du personnel de la CCQ qui fait une différence dans l'offre de service à la clientèle.

Dans le processus de mise à jour du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la CCQ prolonge la durée du plan. Ainsi, il sera réalisé sur trois ans, soit de 2022 à 2024. Le bilan 2022 est disponible en annexe.

Le plan d'action de la CCQ est établi conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice* des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chap. E-20.1).

Le plan d'action de la CCQ contribue à la promotion d'une industrie plus inclusive et respectueuse des besoins des personnes handicapées et de leur famille. Plus particulièrement, il a été conçu en réalisant l'inventaire d'obstacles que peuvent vivre les personnes handicapées et vise à mettre en place des mécanismes de correction afin de diminuer les enjeux qui touchent l'intégration à l'industrie de la construction de ces personnes. Les groupes visés par les mesures de ce plan d'action sont :

- les membres du personnel de la CCQ;
- les travailleurs et travailleuses de l'industrie de la construction, actuels ou retraités ;
- les entreprises de l'industrie;
- le grand public qui recherche des informations sur l'industrie ou sur les services offerts par la CCQ.

PORTRAIT DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ET DE LA CCQ

L'industrie de la construction est un secteur d'activité important au Québec. Ce constat est vrai tant d'un point de vue économique que de celui des emplois qu'elle génère. En effet, on parle d'investissements de près de 67 milliards \$ par année. Ce sont aussi 287 000 emplois directs générés en moyenne par mois, soit 1 emploi sur 20 au Québec.

La CCQ est responsable d'appliquer la loi encadrant cette industrie, la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chap. R-20) (Loi R-20).

La CCQ est composée d'une équipe de 1 200 employés. En date du 31 décembre 2021, elle comptait 10 employés s'identifiant en tant que personnes handicapées.

Mandat de la CCQ

La CCQ a pour mission de mettre en œuvre la *Loi R-20* et les règlements qui s'y rattachent. Cette mission comporte deux volets distincts qui reflètent l'évolution du cadre législatif québécois relativement à l'industrie de la construction.

SERVIR LES TRAVAILLEURS ET LES EMPLOYEURS ET ADMINISTRER LES PROGRAMMES QUI LEUR SONT DESTINÉS

À ce titre, la CCQ exerce les responsabilités suivantes :

- Administrer les régimes d'avantages sociaux négociés dans le cadre des conventions collectives sectorielles et assurer leur développement;
- Gérer les fonds qui lui sont confiés de façon à favoriser la pérennité des programmes qu'ils soutiennent;
- Satisfaire les besoins de main-d'œuvre et maintenir ses compétences à un niveau élevé;
- Offrir un service de référence de main-d'œuvre.

VEILLER À LA CONFORMITÉ AU SEIN DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Ce rôle s'articule autour de trois axes :

- Assurer le respect des conventions collectives sectorielles des travailleurs de l'industrie de la construction assujettie à la Loi R-20 et sa réglementation;
- Lutter contre le travail non déclaré, en vue de favoriser une concurrence loyale entre les entrepreneurs;
- Collaborer aux efforts de prévention et de lutte contre la corruption et à l'application des lois fiscales.



PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2024

ENGAGEMENTS DE LA CCQ AUPRÈS DES **PERSONNES** HANDICAPÉES

Avec la mise en œuvre du plan d'action, la CCQ s'engage à accroître la participation sociale des personnes handicapées dans l'industrie de la construction. La politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité définit la personne handicapée comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »



Engagements auprès de son personnel et de sa clientèle

La Déclaration de service à la clientèle contient les engagements de la CCQ et de son personnel envers sa clientèle. Ces engagements expriment la volonté de la CCQ d'offrir un service de qualité, plus particulièrement à la main-d'œuvre et aux employeurs de l'industrie de la construction. Cette déclaration s'inscrit dans la continuité de la Politique de service à la clientèle adoptée en 1998 par la CCQ. En poursuivant le virage technologique de son offre de service, la CCQ continue à servir sa clientèle par téléphone, par courrier postal, par l'entremise de son site Web et en personne par l'intermédiaire de ses neuf bureaux régionaux. La CCQ s'est notamment engagée à offrir des services adaptés aux personnes ayant une limitation fonctionnelle. Voici quelques actions qui en découlent :

- Adapter, sur demande, le processus de sélection du personnel de la CCQ pour tenir compte du handicap du postulant, notamment en s'assurant que les entrevues se déroulent dans des locaux accessibles universellement:
- Rendre disponible aux employés de la CCQ un guide des services offerts aux personnes handicapées;
- Tenir compte des exigences gouvernementales lors de l'analyse de la refonte du site Web;
- Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction les services d'un lecteur et d'un interprète lors de la passation d'un examen de qualification.

DÉVELOPPEMENT **DURABLE**

Le conseil d'administration de la CCQ a adopté le Plan d'action de développement durable 2015-2023. L'orientation 4 de ce plan d'action vise à favoriser l'inclusion sociale et à réduire les inégalités sociales et économiques. Plus précisément, l'objectif 4.1 du plan d'action de développement durable 2015-2023 de la CCQ a pour but d'appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables. De cet objectif, deux actions concernent les personnes handicapées :

- Adapter les normes de l'industrie pour les personnes handicapées;
- Adopter et mettre en œuvre le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.



DÉTERMINATION DES OBSTACLES PRIORISÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2022-2024

Dans le cadre de l'élaboration du *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2024*, les obstacles relevés dans les prochains tableaux tiennent compte des quatre domaines suivants :

- Embauche, formation et sensibilisation du personnel;
- Intégration du personnel ayant un handicap;
- Accessibilité aux locaux et aux bâtiments de la CCQ;
- Accessibilité aux produits et services offerts à la clientèle.

CATÉGORIE

EMBAUCHE, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL DE LA CCQ

OBSTACLE

MANQUE DE MOYENS MIS EN PLACE POUR RECRUTER DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

FAVORISER L'EMBAUCHE DE PERSONNES HANDICAPÉES AU SEIN DES EFFECTIFS DE LA CCQ

| Mesures mises en œuvre | Responsables | Échéanciers | Indicateurs de résultat |
|---|---|--------------|---|
| 1. Établir un partenariat avec le service de placement destiné aux personnes handicapées des cégeps et des universités pour diffuser les offres d'emploi disponibles à la CCQ | Direction des ressources humaines et transformation | En continu | Nombre de postes affichés au service de placement destinés aux personnes handicapées, par année Nombre de curriculum vitae (CV) provenant des services de placement destinés aux personnes handicapées |
| 2. Établir un partenariat avec les services d'employabilité destinés aux personnes handicapées pour diffuser les offres d'emploi disponibles à la CCQ | Direction des ressources humaines et transformation | En continu | Nombre de postes affichés dans les organismes d'employabilité destinés aux personnes handicapées, par année Nombre de curriculum vitae (CV) provenant des organismes d'employabilité |
| 3. Effectuer une veille stratégique à propos des nouvelles pratiques et op- portunités pour l'intégration des personnes handicapées | Direction des ressources humaines et transformation | En continu | Nombre d'initiatives effectuées suivant la veille |
| 4. Adapter, sur demande, le processus de sélection pour tenir compte du handicap du postulant, notamment en s'assurant que les entrevues se déroulent dans des locaux accessibles universellement | Direction des ressources humaines et transformation | En continu | Nombre de demandes et nombre de processus de sélection ajustés, par année Réalisation du bilan |
| 5. Réaliser un bilan de la diversité (incluant les personnes handicapées) auprès du personnel de la CCQ dans le cadre du renouvellement du Plan d'accès à l'égalité | Direction des ressources humaines et transformation | Annuellement | Réalisation du bilan |

MANQUE DE CONNAISSANCES DU PERSONNEL EN CONTACT AVEC LA CLIENTÈLE AU SUJET DES BESOINS PARTICULIERS DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

SENSIBILISER LES MEMBRES DU PERSONNEL AUX CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES HANDICAPÉES ET AUX MESURES FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ

| Mesure mise en œuvre | Responsables | Échéancier | Indicateur de résultat |
|---|---|----------------|--|
| 6. Traiter de l'accessibilité aux personnes handicapées dans les formations destinées aux nouveaux membres du personnel du service à la clientèle | Direction du service à la clientèle | En continu | Nombre de ressources ayant reçu la formation, par année |
| 7. Poursuivre la formation aux employés portant sur l'accueil des personnes handicapées par un organisme spécialisé dans ce domaine d'activité | Direction des ressources humaines et transformation | Annuellement | Nombre de ressources ayant reçu la formation, par année |
| 8. Créer des communications sensibilisant le personnel aux obstacles vécus par les personnes handicapées | Direction des affaires publiques et communications | Annuellement | Nombre de communications publiées |
| 9. Sensibiliser le personnel de la CCQ aux notions de diversité et d'inclusion, notamment en ce qui concerne les personnes handicapées | Direction des ressources humaines et transformation | 10 fois par an | Nombre de ressources ayant reçu une séance de sensibilisation |
| 10. Assister aux rencontres destinées aux coordonnateurs de services aux personnes handicapées et aux responsables de plans d'action offertes par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) | Section de la diversité et de l'innovation sociale, et OPHQ | Au besoin | Nombre de rencontres ayant eu lieu Nombre de ressources ayant reçu le Guide |
| 11. Distribuer le Guide sur l'approvisionnement accessible de l'OPHQ au personnel concerné | Direction de l'approvisionnement | 2022-2023 | Nombre de ressources ayant reçu le Guide |

CATÉGORIE ACCUEIL ET INTÉGRATION DU PERSONNEL DE LA CCQ AYANT UN HANDICAP

OBSTACLE

MANQUE DE POSTES DE TRAVAIL RÉPONDANT AUX BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

ADAPTER LES POSTES DE TRAVAIL AUX BESOINS DES EMPLOYÉS AYANT UN HANDICAP

| Mesure mise en œuvre | Responsable | Échéancier | Indicateur de résultat |
|--|---|------------|--|
| 12. Offrir sur demande à tout employé handicapé les services d'évaluation de ses besoins en ergonomie et en adaptation | Direction des ressources humaines et transformation | | Nombre de demandes d'adaptation traitées par année |



MÉCONNAISSANCE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CAS D'URGENCE OU LORS DE SITUATIONS PARTICULIÈRES

OBJECTIFS

ADAPTER LE PLAN D'ÉVACUATION POUR ASSURER LE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL HANDICAPÉ, LE FAIRE CONNAÎTRE DES INTERVENANTS CONCERNÉS ET S'ASSURER DE SON EFFICACITÉ

| Mesure mise en œuvre | Responsable | Échéancier | Indicateurs de résultat |
|---|---|--------------|---|
| 13. Veiller à la mise à jour continue des plans d'évacuation personnalisés pour les employés ayant besoin d'aide, désigner, annuellement, des accompagnateurs en s'assurant qu'ils sont connus des collègues de travail ayant un besoin d'accompagnement et nommer des substituts | Direction des ressources humaines et transformation | Annuellement | Mise à jour de la liste des personnes handicapées et de leur localisation dans les bureaux de la CCQ Mise à jour de la liste des accompagnateurs et des substituts |



CATÉGORIE ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS DE LA CCQ

OBSTACLE

PROBLÈMES D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES À CERTAINS LOCAUX ET BÂTIMENTS DE LA CCQ

OBJECTIF

ÉLIMINER OU RÉDUIRE, SELON LE CAS, LES OBSTACLES RELATIFS À L'ACCÈS AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS

| Mesures mises en œuvre | Responsables | Échéanciers | Indicateurs de résultat |
|--|--|-------------|--|
| 14. Considérer l'accessibilité universelle dans les offres soumises par les locateurs dans les projets de déménagement ou de nouveaux locaux | Section de la gestion immobilière | En continu | Nombre de situations observées par année |
| 15. Mettre en œuvre des actions prédéterminées pour l'amélioration de l'accessibilité aux locaux et aux bâtiments | Section de la gestion immobilière | En continu | Nombre d'actions mises en œuvre |
| 16. Évaluer les procédures d'accessibilité aux stationnements pour les personnes handicapées | Direction des ressources humaines et transformation Section de la gestion immobilière | 2022 | Nombre de changements proposés |

CATÉGORIE ACCESSIBILITÉ AUX PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE

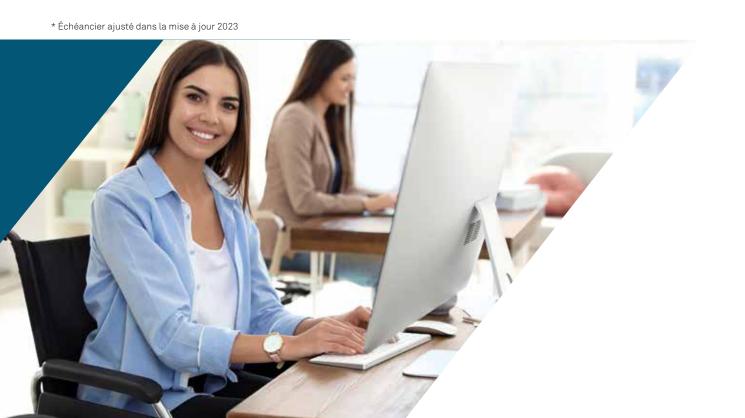
OBSTACLE

AUCUNE CONNAISSANCE QUANT AU NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

OBJECTIF

RECENSER LES OBSTACLES RENCONTRÉS PAR LES PERSONNES HANDICAPÉES TRAVAILLANT DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION AFIN DE LEUR OFFRIR DES SERVICES APPROPRIÉS

| Mesure mise en œuvre | Responsable | Échéancier | Indicateur de résultat |
|----------------------|---|------------|------------------------------|
| | Section de la diversité et de l'innovation sociale | 2024* | Recensement des problèmes |



FAIBLE CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE RELATIVEMENT AUX BESOINS PARTICULIERS ET AUX SERVICES QUI LEUR SONT OFFERTS

OBJECTIF

INFORMER LA CLIENTÈLE SUR LES BESOINS ET SUR LES SERVICES QUI LEUR SONT OFFERTS

| Mesure mise en œuvre | Responsables | Échéancier | Indicateur de résultat |
|---|--|------------|------------------------|
| 18. Publier de l'information sur les différentes plateformes s'adressant à la clientèle externe | Direction des affaires publiques et communications Section de la diversité et de l'innovation sociale | En continu | Nombre de publications |
| 19. Mettre en évidence le programme « Construire en santé » dans la section « personnes handicapées » du site Web de la CCQ | Direction des affaires publiques et des communications Section de la diversité et de l'innovation sociale | 2023* | Mise à jour effectuée |

DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AU SITE WEB DE LA CCQ

OBJECTIF

AMÉLIORER L'ACCÈS DES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES AUX PLATEFORMES NUMÉRIQUES DE LA CCQ*

| Mesures mises en œuvre | Responsables | Échéanciers | Indicateurs de résultat |
|---|--|-------------|---|
| 20. De manière générale, se coller aux bonnes pratiques identifiées dans les standards WCAG 2.0 AA dans nos façons d'intégrer et de produire du contenu pour le Web et dans tous développements ou évolutions pour nos sites Web | Direction des affaires publiques et des communications | En continu | Mise en ligne des nouvelles plateformes Web et microsites qui répondent davantage aux exigences WCAG 2.0 AA |
| 21. Intégrer les outils utilisés par les personnes en position de handicap dans nos tests utilisateurs (exemple : outil de lecteur audio) lors des activités de développement numérique | Direction des affaires publiques et des communications | En continu | Tests utilisateurs réalisés par l'équipe de la CCQ en utilisant différents logiciels |
| 22. Offrir à l'utilisateur (clientèle externe ainsi que les usagers à l'interne) de l'information et des composants de l'interface utilisateur présentés de façon qu'il puisse les percevoir en proposant, par exemple, des équiva- lents textuels à tout contenu non textuel | Direction des affaires publiques et des communications | En continu | Nombre d'équivalents textuels rendus disponibles |
| 23. Sensibiliser toutes les firmes de développement de sites Web actuellement sous contrat aux normes sur l'accessibilité des sites Web et faire un rappel de ces normes au moment de l'attribution de chaque mandat | Direction des affaires publiques et des communications | En continu | Nombre de firmes sensibilisées |

DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AU SITE WEB DE LA CCQ

OBJECTIF

AMÉLIORER L'ACCÈS DES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES AUX PLATEFORMES NUMÉRIQUES DE LA CCQ*

| Mesures mises en œuvre | Responsables | Échéanciers | Indicateurs de résultat |
|--|--|-------------|--|
| 24. Sensibiliser les employés de la CCQ qui conçoivent des contenus numériques (incluant les textes des plateformes) à la réalité des personnes aux limitations techniques. Par exemple, utiliser un vocabulaire simplifié | Direction des affaires publiques et des communications | En continu | Fournir les textes simplifiés pour le Web |
| 25. Proposer des composants de l'interface utilisateur et de navigation pour tous les usagers. Par exemple, permettre l'exécution de toutes les fonctionnalités à partir du clavier ou laisser suffisamment de temps à l'utilisateur pour lire et pour utiliser le contenu | Direction des affaires publiques et des communications | En continu | Intégration des composants de l'interface utilisateur pour tous les usagers |
| 26. Intégrer le contenu offert de manière à ce qu'il puisse être interprété par des technologies d'assistance pour les personnes en situation de handicap (ex.: lecteur d'écran) | Direction des affaires publiques et des communications | En continu | Contenu du site Web pouvant être interprété par les technologies d'assistance |

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2024

DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX EXAMENS DE QUALIFICATION

OBJECTIF

FACILITER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION AUX PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES

| Mesures mises en œuvre | Responsables | Échéanciers | Indicateurs de résultat |
|--|--|-------------|--|
| 27. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles les services d'un lecteur lors de la passation d'un examen de qualification | Direction de la formation professionnelle | En continu | Nombre de séances avec lecteur offertes, par année |
| 28. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles, les services d'un interprète lors de la passation d'un examen de qualification | Direction de la formation professionnelle | En continu | Nombre de séances avec interprète offertes, par année |
| 29. Accorder, sur demande, au travailleur et à l'interprète du temps afin de s'entendre sur les signes qui seront employés lors de la passation de l'examen de qualification | Direction de la formation professionnelle | En continu | Nombre de séances avec temps supplémentaire accordé entre le travailleur et l'interprète pour les signes qui seront utilisés |
| 30. Accorder, sur demande, plus de temps pour compléter l'examen de qualification | Direction de la formation professionnelle | En continu | Nombre de séances ayant nécessité plus de temps pour la complétion d'un examen |
| 31. Offrir des examens sur ordinateur portable par l'entremise d'un environnement Web répondant à la norme WCAG (2019) https://www.questionmark.com/content/accessibility | Direction de la formation professionnelle | En continu | ayant nécessité plus de temps pour la complétion d'un examen Nombre de passations d'examens réalisés sur ordinateur portable |

DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

OBJECTIF

FACILITER L'ACCÈS AUX FORMATIONS AUX PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES

| Mesure mise en œuvre | Responsable | Échéancier | Indicateur de résultat |
|--|--|------------|---|
| 32. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction, les services d'un interprète et/ou d'un lecteur lors de la tenue des activités de perfectionnement | Direction de la formation professionnelle | | Nombre de séances avec lecteur et/ou interprète offertes, par année |



DIFFICULTÉS D'INTÉGRATION OU DE RÉINTÉGRATION DES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES AUX MÉTIERS ET OCCUPATIONS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

OBJECTIF

AMÉLIORER LA REPRÉSENTATION AU SEIN DE L'INDUSTRIE DE LA MAIN-D'ŒUVRE AYANT UN HANDICAP

| Mesures mises en œuvre | Responsables | Échéanciers | Indicateurs de résultat |
|---|---|-------------|---|
| 33. Sensibiliser les employeurs à l'intégration des personnes handicapées et à la réintégration en emploi des travailleurs ayant subi un accident du travail | Section de la diversité et de l'innovation sociale | 2024* | Nombre de communications de sensibilisation |
| 34. Offrir de l'information à propos des particularités du marché de l'emploi dans l'industrie de la construction aux organismes d'insertion en emploi pour les personnes handicapées | Section de la diversité et de l'innovation sociale | 2024* | Nombre de rencontres avec des organismes communautaires |
| 35. Consulter les organismes d'insertion en emploi pour connaître leur enjeu et rétroaction au sujet de l'accompagnement des personnes handicapées dans l'industrie | Section de la diversité et de l'innovation sociale | 2024* | Nombre de rencontres avec des organismes communautaires |
| 36. Diffuser les ressources fournies par les organis-mes en employabilité pour faciliter l'inclusion des personnes handicapées en milieu de travail | Direction des affaires publiques et communications Section de la diversité et de l'innovation sociale | 2024* | Nombre de communications diffusées |

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Cette mise à jour a été adoptée le 5 avril 2023 par le conseil d'administration de la CCQ.

Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, ce plan d'action est rendu disponible au public en format électronique sur le site Web de la CCQ, au ccq.org.

Il pourrait également être rendu disponible en média imprimé ou adapté sur demande auprès de la coordonnatrice de services aux personnes handicapées de la CCQ

GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le mandat d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail composé de membres des différentes directions de la CCQ, incluant la coordonnatrice de services aux personnes handicapées. Au moins une personne du groupe s'identifie comme étant une personne handicapée. Les directions et sections représentées au groupe de travail pour l'idéation du plan d'action 2022-2024 sont :

- Direction des affaires publiques et des communications
- Direction des avantages sociaux
- Direction de la formation professionnelle
- Direction de la gestion de la main-d'œuvre
- Direction des ressources humaines et de la transformation
- Direction du service à la clientèle
- Section de la diversité et de l'innovation sociale
- Section de la gestion immobilière



COORDONNATRICE DE SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Enfin, la personne responsable des services aux personnes handicapées est Josée Rochon, chargée de projet, section de la diversité et de l'innovation sociale. Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou sur les services offerts par la CCQ aux personnes handicapées peuvent lui être directement adressés.

Ses coordonnées sont :

Josée Rochon

Chargée de projet, diversité et innovation sociale Direction des analyses stratégiques et de la diversité

Commission de la construction du Québec 8485, avenue Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2M 0A7

514 341-7740, poste 6787 Sans frais: 1 877 941-7740

josee.rochon@ccq.org



ANNEXE:

BILAN 2022 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2024



| INTRODUCTION | 3 |
|--|----|
| ENGAGEMENTS DE LA CCQ AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES | 4 |
| ENGAGEMENTS AUPRÈS DE SON PERSONNEL ET DE SA CLIENTÈLE | 4 |
| GESTION DES PLAINTES | 5 |
| MESURES D'ACCOMMODEMENT | 5 |
| BILAN DES MESURES PRISES AU COURANT DE L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022 | 6 |
| EMBAUCHE, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL DE LA CCQ | 7 |
| INTÉGRATION DU PERSONNEL DE LA CCQ AYANT UN HANDICAP | 10 |
| ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS DE LA CCQ | 12 |
| ACCESSIBILITÉ AUX PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE | 13 |
| ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION | 20 |
| GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION | 21 |
| COORDONNATRICE DE SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES | 22 |



PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2023 – BILAN 2022

INTRODUCTION

Depuis plus de 14 ans, la Commission de la construction du Québec (CCQ) s'investit dans l'intégration des personnes handicapées en réduisant les obstacles vécus tout au long de leur carrière. D'ailleurs, ses efforts ont été reconnus par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), dont le jury du prix « À part entière 2016 » l'a nommée finaliste dans la catégorie « Ministères et leurs réseaux, organismes publics et parapublics ». Cette reconnaissance a permis de valoriser le travail du personnel de la CCQ qui fait une différence dans l'offre de service à la clientèle.

Dans le processus d'élaboration et de reddition de compte du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la CCQ a proposé un plan d'une durée de trois ans (2022-2024). En effet, bien que la durée prévue à la base était de deux ans, la mise à jour 2023 prolonge le plan jusqu'en 2024 tout en assurant une reddition de compte annuelle. Ainsi, ce document dresse le bilan des mesures prises en 2022. Les mesures planifiées pour 2023 sont présentées dans le plan d'action.

Le plan d'action de la CCQ est établi conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant* l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chap. E-20.1).

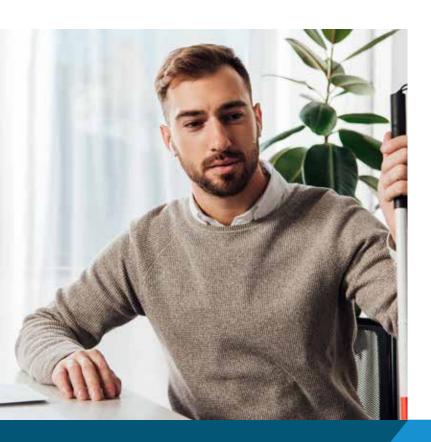
Le plan d'action de la CCQ contribue à la promotion d'une industrie plus inclusive et respectueuse des besoins des personnes handicapées et de leur famille. Plus particulièrement, il a été conçu en réalisant l'inventaire d'obstacles que peuvent vivre les personnes handicapées et vise à mettre en place des mécanismes de correction afin de diminuer les enjeux qui touchent l'intégration à l'industrie de la construction de ces personnes. Les groupes visés par les mesures de ce plan d'action sont :

- les membres du personnel de la CCQ;
- les travailleuses et travailleurs de l'industrie de la construction, actuels ou retraités ;
- les entreprises de l'industrie ;
- le grand public qui recherche des informations sur l'industrie ou sur les services offerts par la CCQ.

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2023 – BILAN 2022

ENGAGEMENTS DE LA CCQ AUPRÈS DES **PERSONNES** HANDICAPÉES

Avec la mise en œuvre du plan d'action, la CCQ s'engage à accroître la participation sociale des personnes handicapées dans l'industrie de la construction. La politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité définit la personne handicapée comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».



Engagements auprès de son personnel et de sa clientèle

La Déclaration de service à la clientèle contient les engagements de la CCQ et de son personnel envers sa clientèle. Ces engagements expriment la volonté de la CCQ d'offrir un service de qualité, plus particulièrement à la main-d'œuvre et aux employeurs de l'industrie de la construction. Cette déclaration s'inscrit dans la continuité de la Politique de service à la clientèle adoptée en 1998 par la CCQ. En poursuivant le virage technologique de son offre de service, la CCQ continue à servir sa clientèle par téléphone, par courrier postal, par l'entremise de son site Web et en personne par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux. La CCQ s'est notamment engagée à offrir des services adaptés aux personnes ayant une limitation fonctionnelle. Voici quelques actions qui en découlent :

- Adapter, sur demande, le processus de sélection du personnel de la CCQ pour tenir compte du handicap du postulant, notamment en s'assurant que les entrevues se déroulent dans des locaux accessibles universellement:
- Rendre disponible aux employés de la CCQ un guide des services offerts aux personnes handicapées;
- Tenir compte des exigences gouvernementales lors de l'analyse de la refonte du site Web;
- Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction les services d'un lecteur et/ou d'un interprète lors de la passation d'un examen de qualification.

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2023 – BILAN 2022

Gestion des plaintes

PLAINTES REÇUES ETTRAITÉES

En 2022, le Bureau des plaintes de la CCQ n'a été saisi d'aucune plainte ni d'aucun commentaire portant tant sur les documents et les services offerts au public pour les personnes handicapées. En cela, aucune mesure d'accommodement n'a dû être mise en place.

Du côté du service à la clientèle, deux demandes d'information ont été enregistrées sous le sujet « Personnes handicapées ». Trois demandes ont été transmises à la coordonnatrice des services aux personnes handicapées ou lui sont parvenues directement.

Mesures d'accommodement

LECTEURS ET INTERPRÈTES

Des services de lecteur et/ou d'interprète sont offerts par la CCQ aux personnes ayant une limitation fonctionnelle, afin de faciliter la passation des examens de qualification et la réalisation d'activités de perfectionnement.

Sur demande, une plage de temps est également accordée à la personne et à son interprète afin de s'entendre sur les signes qui seront employés. Il est aussi possible d'accorder, au besoin, plus de temps pour compléter l'examen de qualification.

En fonction de ces demandes, 51 séances d'examen avec lecteur, dont 9 aussi avec interprète ont eu lieu afin de répondre à des besoins particuliers en raison de limitations fonctionnelles. Du temps supplémentaire a été accordé à 33 personnes en situation de handicap pour leur permettre de finaliser leur examen. En ce qui concerne les activités de perfectionnement, trois ont eu lieu avec interprète.



BILAN DES MESURES PRISES AU COURANT DE L'ANNÉE SE TERMINANTLE 31 DÉCEMBRE 2022

CATÉGORIE

EMBAUCHE, FORMATION **ET SENSIBILISATION** DU PERSONNEL DE LA CCQ

OBSTACLE MANQUE DE MOYENS MIS EN PLACE POUR RECRUTER DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF FAVORISER L'EMBAUCHE DE PERSONNES HANDICAPÉES AU SEIN DES EFFECTIFS DE LA CCQ

| Mesures mises en œuvre | Indicateurs | Résultats | Recommandations |
|---|---|---|---|
| 1. Établir un partenariat avec le service de placement destiné aux personnes handicapées des cégeps et des universités pour diffuser les offres d'emploi disponibles à la CCQ | Nombre de postes affichés au service de placement destinés aux personnes handicapées, par année Nombre de curriculum vitae (CV) provenant des services de placement destinés aux personnes handicapées | Non réalisée | Cette mesure sera réalisée en 2023 |
| 2. Établir un partenariat avec les services d'employabilité destinés aux personnes handicapées pour diffuser les offres d'emploi disponibles à la CCQ | Nombre de postes affichés dans les organismes d'employabilité destinés aux personnes handicapées, par année Nombre de curriculum vitae (CV) provenant des organismes d'employabilité | Non réalisée | Cette mesure sera réalisée en 2023 |
| 3. Effectuer une veille stratégique à propos des nouvelles pratiques pour l'intégration des personnes handicapées | Nombre d'initiatives effectuées suivant la veille | Une veille médiatique hebdomadaire au sujet de l'inclusion de la diversité, incluant une section à propos des personnes handicapées, est diffusée aux membres du personnel concernés La coordonnatrice des services aux personnes handicapées a assisté à un webinaire sur l'inclusion en emploi | Cette mesure sera conservée au prochain plan d'action – indicateur à préciser |
| 4. Adapter, sur demande, le processus de sélection pour tenir compte du handicap du postulant, notamment en s'assurant que les entrevues se déroulent dans des locaux accessibles universellement | Nombre de demandes et nombre de processus de sélection ajustés, par année | Aucune demande reçue | |
| 5. Réaliser un bilan de la diversité (incluant les personnes handicapées) auprès du personnel de la CCQ dans le cadre du renouvellement du Plan d'accès à l'égalité en emploi | Réalisation du bilan | En 2022, le nombre de membres du personnel auto-identifiés comme personne ayant un handicap n'a pas augmenté | ANNEXE |

MANQUE DE CONNAISSANCES DU PERSONNEL EN CONTACT AVEC LA CLIENTÈLE AU SUJET DES BESOINS PARTICULIERS DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

SENSIBILISER LES MEMBRES DU PERSONNEL AUX CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES HANDICAPÉES ET AUX MESURES FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ

| Mesure mise en œuvre | Indicateurs | Résultats | Recommandation |
|---|---|---|--|
| 6. Traiter de l'accessibilité aux personnes handicapées dans les formations destinées aux nouveaux membres du personnel du service à la clientèle | Nombre de ressources ayant reçu la formation, par année | 16 membres de l'équipe du service à la clientèle ont reçu la formation en 2022. Cette formation comprend 8 capsules réalisées par l'OPHQ | Pour 2023, les capsules seront mises en vedette dans le plan d'apprentissage de l'équipe du service à la clientèle pour la Semaine québécoise des personnes handicapées en juin |
| 7. Poursuivre la formation aux employés portant sur l'accueil des personnes handicapées par un organisme spécialisé dans ce domaine d'activité | Nombre de ressources ayant reçu la formation, par année | Non réalisée | Évaluer les possibilités lors de la refonte du plan |



CATÉGORIE INTÉGRATION DU PERSONNEL DE LA CCQ AYANT **UN HANDICAP**

OBSTACLE

MANQUE DE POSTES DE TRAVAIL RÉPONDANT AUX BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

ADAPTER LES POSTES DE TRAVAIL AUX BESOINS DES EMPLOYÉS AYANT UN HANDICAP

| Mesure mise en œuvre | Indicateur | Résultats | Recommandation |
|--|--|------------------------------|--|
| 12. Offrir sur demande à tout employé handicapé les services d'évaluation de ses besoins en ergonomie et en adaptation | Nombre de demandes d'adaptation traitées par année | ont été effectuées ou seront | Évaluer si les données peuvent être plus segmentées pour le prochain plan d'action |



MÉCONNAISSANCE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CAS D'URGENCE OU LORS DE SITUATIONS PARTICULIÈRES

OBJECTIF

ADAPTER LE PLAN D'ÉVACUATION POUR ASSURER LE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL HANDICAPÉ, LE FAIRE CONNAÎTRE DES INTERVENANTS CONCERNÉS ET S'ASSURER DE SON EFFICACITÉ

| Mesure mise en œuvre | Indicateurs | Résultats | Recommandation |
|--|---|---|----------------|
| 13. Veiller à la mise à jour continue des plans d'évacuation personnalisés pour les employés ayant besoin d'aide; désigner, annuellement, des accompagnateurs en s'assurant qu'ils sont connus des collègues de travail ayant un besoin d'accompagnement; et nommer des substituts | Mise à jour de la liste des personnes handicapées et de leur localisation dans les bureaux de la CCQ Mise à jour de la liste des accompagnateurs et des substituts | Cette action est réalisée en continu | |



CATÉGORIE ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS DE LA CCQ

OBSTACLE

PROBLÈMES D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES À CERTAINS LOCAUX ET BÂTIMENTS DE LA CCQ

OBJECTIF

ÉLIMINER OU RÉDUIRE, SELON LE CAS, LES OBSTACLES RELATIFS À L'ACCÈS AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS

| Mesures mises en œuvre | Indicateurs | Résultats | Recommandations |
|--|---|---|---|
| 14. Considérer l'accessibilité des personnes handicapées dans les offres soumises par les locateurs dans les projets de déménagement | Nombre de situations observées par année | L'accessibilité aux personnes handicapées a été considérée pour la location de trois nouveaux espaces (Trois-Rivières, St-Bruno et sous-sol Gatineau) Pour Gatineau, l'immeuble n'a pas d'ascenseur, alors l'accès ne sera pas possible, mais des mesures compensatoires ont été prévues | |
| 15. Mettre en œuvre des actions déterminées pour l'amélioration de l'accessibilité aux locaux et aux bâtiments | Nombre d'actions mises en œuvre | Non réalisée | Le plan directeur des actifs immobiliers sera conçu en 2023 et indiquera les standards que l'organisation désire établir en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées |
| 16. Évaluer les procédures d'accessibilité aux stationnements pour les personnes handicapées | Nombre de changements proposés | Non réalisée | Cette action sera intégrée dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur des actifs immobiliers |

CATÉGORIE ACCESSIBILITÉ AUX PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE

OBSTACLE

AUCUNE CONNAISSANCE QUANT AU NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES DANS L'INDUSTRIE

OBJECTIF

RECENSER LES OBSTACLES RENCONTRÉS PAR LES PERSONNES HANDICAPÉES TRAVAILLANT DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, AFIN DE LEUR OFFRIR DES SERVICES APPROPRIÉS

| Mesure mise en œuvre | Indicateur | Résultat | Recommandations |
|--|------------------------------|--------------|---|
| 17. Comprendre le cheminement des travailleurs en démarche de réadaptation à la suite d'un accident sur un chantier de construction | Recensement des problèmes | Non réalisée | Cette mesure sera réévaluée pour le prochain plan d'action |

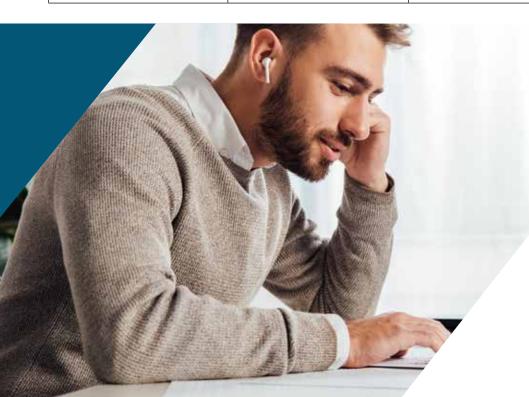


FAIBLE CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE RELATIVEMENT À LEURS BESOINS PARTICULIERS ET AUX SERVICES QUI LEUR SONT OFFERTS

OBJECTIF

INFORMER LA CLIENTÈLE SUR LEURS BESOINS ET SUR LES SERVICES QUI LEUR SONT OFFERTS

| Mesure mise en œuvre | Indicateur | Résultats | Recommandation |
|---|------------------------|---|--|
| 18. Publier de l'information sur les différentes plateformes s'adressant à la clientèle externe | Nombre de publications | Des publications ont été partagées sur Facebook et LinkedIn lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées Le bilan 2021 et la mise à jour du PAPH 2022-2023 ont été diffusés sur le site Web de la CCQ | En continu |
| 19. Mettre en évidence le programme « Construire en santé » dans la section « personnes handicapées » du site Web de la CCQ | Mise à jour effectuée | Non réalisée | La mise à jour sera effectuée en 2023 |



DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AU SITE WEB DE LA CCQ

OBJECTIF

ADAPTER LE SITE WEB AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

| Mesures mises en œuvre | Indicateurs | Résultats | Recommandations |
|--|---|--|--|
| 20. De manière générale, se coller aux bonnes pratiques identifiées dans les standards WCAG 2.0 AA dans nos façons d'intégrer et de produire du contenu pour le Web et dans tout développements ou évolutions | Mise en ligne du nouveau site Web respectant les normes WCAG 2.0 AA | L'équipe des communications numériques de la CCQ s'assure de façon continue d'intégrer de bonnes pratiques en accessibilité numérique dans la production de contenu | |
| 21. Impliquer une ou des personnes ayant une incapacité lors de tests utilisateurs réalisés dans des environnements de tests complets, une fois le site déployé sur la version à jour du gestionnaire de contenu du site Web | Tests utilisateurs faits par une personne ayant une incapacité | Non réalisée | Cette mesure sera réévaluée au prochain plan d'action |
| 22. Offrir à l'utilisateur de l'information et des composants de l'interface utilisateur présentés de façon qu'il puisse les percevoir en proposant, par exemple, des équivalents textuels à tout contenu non textuel | Nombre d'équivalents textuels rendus disponibles | Des balises intégrant des équivalents textuels sont ajoutées à plusieurs images mises en ligne par l'équipe des communications numériques | |

| Mesures mises en œuvre | Indicateurs | Résultats | Recommandations |
|--|--|---|--|
| 23. Proposer des composants de l'interface utilisateur et de navigation à tous les usagers. Par exemple, permettre l'exécution de toutes les fonctionnalités à partir du clavier ou laisser suffisamment de temps à l'utilisateur pour lire et utiliser le contenu | Intégration des composants de l'interface utilisateur pour tous les usagers | Non réalisée | Cette mesure sera réévaluée au prochain plan d'action |
| 24. Faire en sorte que les informations et l'utilisation de l'interface utilisateur soient compréhensibles et prévisibles | Information et utilisation de l'interface utilisateur compréhensibles et prévisibles | Cette action a été réalisée en continu par l'équipe des communications numériques | |
| 25. Intégrer le contenu offert de manière qu'il puisse être interprété par des technologies d'assistance pour les personnes en situation de handicap (ex. : lecteur d'écran) | Contenu du site Web pouvant être interprété par les technologies d'assistance | Cette action a été réalisée en continu par l'équipe des communications numériques | |

DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX EXAMENS DE QUALIFICATION

OBJECTIF

FACILITER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION AUX PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES

| Mesures mises en œuvre | Indicateurs | Résultats | Recommandations |
|--|--|---|--|
| 26. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles les services d'un lecteur lors de la passation d'un examen de qualification | Nombre de séances avec lecteur offertes, par année | 51 personnes ont bénéficié de séances avec lecteur | |
| 27. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles, les services d'un interprète lors de la passation d'un examen de qualification | Nombre de séances avec interprète offertes, par année | 9 personnes ont bénéficié de séances avec interprète | |
| 28. Accorder, sur demande, au travailleur et à l'interprète du temps afin de s'entendre sur les signes qui seront employés lors de la passation de l'examen de qualification | Nombre de séances avec temps supplémentaire accordé entre le travailleur et l'interprète pour les signes qui seront utilisés | 9 personnes ont bénéficié de temps supplémentaire | |
| 29. Accorder, sur demande, plus de temps pour compléter l'examen de qualification | Nombre de séances ayant nécessité plus de temps pour l'achèvement d'un examen | 33 personnes ont bénéficié de temps supplémentaire | A SOCIAL PARTY OF THE PARTY OF |
| 30. Offrir des examens sur ordinateur portable par l'entremise d'un environnement Web répondant à la norme WCAG (2019) | Nombre de passations d'examens réalisés sur ordinateur portable | 11 513 examens | AND CAPE OF STAND CAPE OF STAN |

DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

OBJECTIF

FACILITER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION AUX PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES

| Mesures mises en œuvre | Indicateurs | Résultats | Recommandations |
|--|---|--|-----------------|
| 31. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction, les services d'un lecteur et/ou d'un interprète lors d'activités de perfectionnement | Nombre de séances avec lecteur et/ou interprète offertes, par année | 3 formations avec interprètes ont eu lieu (2 personnes en ont bénéficié) | |



DIFFICULTÉS D'INTÉGRATION OU DE RÉINTÉGRATION DES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES AUX MÉTIERS ET OCCUPATIONS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

OBJECTIF

AMÉLIORER LA REPRÉSENTATION AU SEIN DE L'INDUSTRIE DE LA MAIN-D'ŒUVRE AYANT UN HANDICAP

| Mesures mises en œuvre | Indicateurs | Résultats | Recommandations |
|---|---|--------------|--|
| 32. Sensibiliser les employeurs à l'intégration des personnes handicapées et à la réintégration en emploi des travailleurs ayant subi un accident de travail | Nombre de communications de sensibilisation | Non réalisée | Cette mesure sera réévaluée au prochain plan d'action |
| 33. Offrir de l'information à propos des particularités du marché de l'emploi dans l'industrie de la construction aux organismes d'insertion en emploi pour les personnes handicapées | Nombre de rencontres avec des organismes communautaires | Non réalisée | |
| 34. Consulter les organismes d'insertion en emploi pour connaître leurs enjeux et rétroaction au sujet de l'accompagnement des personnes handicapées dans l'industrie | Nombre de rencontres avec des organismes communautaires | Non réalisée | |
| 35. Diffuser les ressources fournies par les organismes en employabilité pour faciliter l'inclusion des personnes handicapées en milieu de travail | Nombre de communications diffusées | Non réalisée | |

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action 2022-2023 a été adopté le 25 mai 2022 par le conseil d'administration de la CCQ.

Ce bilan ainsi que la mise à jour 2023 prolongeant le plan d'action jusqu'en 2024 ont été déposés à la rencontre du conseil d'administration du 5 avril 2023.

Conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, ce bilan et le plan d'action sont rendus disponibles au public en format électronique sur le site Web de la CCQ, au ccq.org. Ils pourraient également être rendus disponibles en média imprimé ou adapté sur demande auprès de la coordonnatrice de services aux personnes handicapées de la CCQ.

GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le mandat d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail composé de membres des différentes directions de la CCQ, incluant la coordonnatrice de services aux personnes handicapées. Au moins une personne du groupe s'identifie comme étant une personne handicapée. Les directions et sections représentées au groupe de travail pour l'idéation du plan d'action 2022-2024 et la réalisation du bilan 2022 sont :

- Direction des affaires publiques et des communications
- Direction des avantages sociaux
- Direction de la formation professionnelle
- Direction de la gestion de la main-d'oeuvre
- Direction des ressources humaines et de la transformation
- Direction du service à la clientèle
- · Section de la diversité et de l'innovation sociale
- Section de la gestion immobilière



COORDONNATRICE DE SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Enfin, la personne responsable des services aux personnes handicapées est Josée Rochon, chargée de projet, section de la diversité et de l'innovation sociale. Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou sur les services offerts par la CCQ aux personnes handicapées peuvent lui être directement adressés.

Ses coordonnées sont :

Josée Rochon Chargée de projet, diversité et Innovation sociale Commission de la construction du Québec 8485, avenue Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2M 0A7

514 341-7740, poste 6787 Sans frais : 1 877 941-7740

josee.rochon@ccq.org







ANNEXE



